DOCUMENT D'INFORMATION

ORiV

Cofinancé par l'Union européenne

Région Nouvelle-Aquitaine

GRAND POITIERS communauté urbaine

Soutenu par MINISTÈRE DE LA CULTURE

QU'EST-CE QU'UNE CAE ?

Définition – Coopérative d'Activité et d'Emploi

*« Entreprise partagée permettant à un porteur de projet de **créer, tester, développer et pérenniser son activité** économique de façon sécurisée en bénéficiant d'un **accompagnement** afin d'apprendre le métier d'entrepreneur »* (Loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire – dite loi Hamon)

- **1995** : création à Lyon de « Cap Services », 1ère Coopérative d'Activité et d'Emploi
- **2024** : 163 CAE en France pour 12 000 entrepreneur·es

LES CAE SONT

- ***Généralistes** : tout type d'activité*
- ***Spécialisées** : bâtiment, service à la personne, culture, agriculture*
- *Garantes du **statut** d'« entrepreneur-salarié-associé »*

LES PRINCIPES DE LA CAE

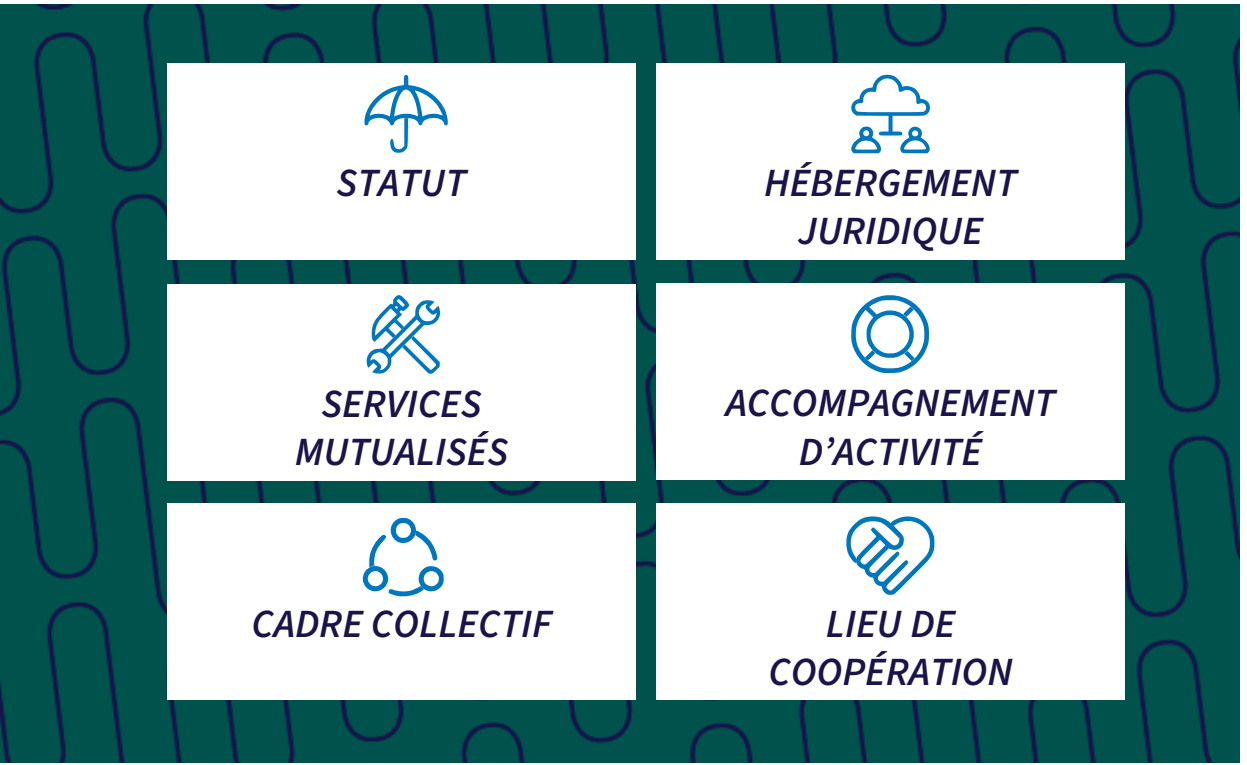

Conditions d'accès :

- Maturité minimum du projet
- Développement de l'activité économique imminent
- Motivations entrepreneuriales
- Investissements matériels limités

Chaque CAE développe ensuite des spécificités d'action et une organisation propre

SYNTHÈSE : OUTILS & SERVICES MUTUALISÉS

Société coopérative CAE

- N° Siret
- Assurance
- Hébergement juridique
- Équipe d'appui & d'accompagnement
- Logiciel enDI – Facturation – Comptabilité – Gestion - Paie

Les +

- Carte de marchand ambulant
- Licences 2 / 3 d'entrepreneur du spectacle
- Accès au Pass Culture
- N°OF – Formation
- Outils de communication externe
- Outils internes (Framateam, Dropbox)
- Le réseau et les compétences – La communauté ESS / Culture

Entrepreneur·e-salarié·e

- Mutuelle d'entreprise
- Prévoyance collective (invalidité, décès)
- Cotisations au régime général (France Travail, chômage partiel, assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse)
- Accès à la formation
- Modulation du temps de travail
- Réduction sur les cotisations patronales
- Avantages à la collaboration économique interne

PARCOURS DE L'ENTREPRENEUR·E

TESTER / ASSEMBLER

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT
Signature CAPE

Tester son activité –
Construire une trésorerie

Session 4 jours d'intégration
Vienne / Charente / Gironde

6 - 12 mois

DÉVELOPPER / FIXER

SALARIAT
Signature CESA (CDI)

Consolider ses
activités & sa posture

1 journée d'intégration

2 à 3 ans

PÉRENNISER / APPRÉCIER

SALARIAT & SOCIÉTARIAT
Candidature à l'assemblée

Prendre part
aux décisions

Assemblée générale
Instances de gouvernance
Parts sociales 300 €

Indéfini

RDV de suivi tous les 2 mois ou à la demande (en CAPE) puis au minimum 2 fois par an (en CESA)

Ateliers thématiques : méthodologie, communication, gestion, conditions de travail, etc.

Projets collectifs : groupe de travail, actions collectives…

LE STATUT D'ENTREPRENEUR-SALARIÉ ?

Vous êtes **autonome dans votre activité**, percevez un salaire (généré par votre activité) et bénéficiez de la **même protection qu'un·e salarié·e classique** (couverture sociale, cotisation pour la retraite ou encore rechargement de vos droits France Travail).

À l'égard des **clients**, vous êtes un·e **véritable chef·fe d'entreprise**.
Vous êtes **libre** de l'**organisation** de votre travail et de votre **politique commerciale**.
Vous êtes **responsable du développement de votre activité**.

Si vous quittez la coopérative, vous êtes **propriétaire de l'activité créée et de la clientèle afférente**.

Vous vous engagez à **participer aux ateliers**, **suivre l'accompagnement** et **participer économiquement** au fonctionnement de la coopérative. Vous gagnez en agilité.

Après 3 ans, vous pouvez devenir associé·e et prendre part aux décisions stratégiques de l'organisation.

LE RÉSEAU DES CAE CULTURE

Les CAE Culture échangent savoirs et bonnes pratiques, co-construisent une vision partagée et des outils communs.

- Réseau CAE culture au niveau national : **Coop Culture**
- **7 CAE Culture** en France métropolitaine
- **+ de 1000** entrepreneur·es



… NOUS REJOINDRE ?

1

PARTICIPATION À UNE RÉUNION D'INFO COLLECTIVE
+
ENVOI DU DOSSIER D'ACCUEIL

2

RDV PERSONNALISÉ « DIAGNOSTIC »

3

SIGNATURE DE CAPE + FORMATION SOCLE D'INTÉGRATION

Environ 2 mois de délai entre l'étape 1 et l'étape 3

NOUS SUIVRE

ORiU

ORIU.COOP

@oriu-cooperative

@Oriu.cooperative

@oriu.cooperative



Une Scop, c'est quoi ?

Pour toute question :

06 64 51 05 39 bonjour@oriu.coop